

# Un avenir pour les églises paroissiales flamandes

---

*Jan JASPERS*

*Directeur du département patrimoine ecclésiastique immobilier*

*– CRKC*

## L'avenir des églises paroissiales flamandes à l'ordre du jour politique

---

Depuis 2009, plusieurs journées d'études et conférences ont eu lieu en Flandre, lors desquelles différents aspects de l'avenir des églises paroissiales ont été abordés. Les organisateurs étaient, entre autres, VCM, KADOC et CRKC<sup>1</sup>. Ces journées d'étude ont permis d'accroître la prise de conscience que la tendance mise en marche dans les pays qui nous entourent en ce qui concerne la fermeture et la réaffectation des églises paroissiales, s'annoncerait également en Flandre/Belgique et que toutes les instances concernées devraient se pencher à temps sur la problématique. Le mieux serait de l'aborder sous différents angles : utilisation ecclésiastique, valeur patrimoniale, utilisation plus large.

Le cri d'alarme d'une série de bourgmestres, essentiellement de communes rurales, indiquant que les budgets pour l'aide aux églises paroissiales commençaient à peser lourdement sur les finances communales, a été le « catalyseur » pour placer la problématique à l'ordre du jour politique. Cette préoccupation a été reprise par le ministre Bourgeois qui, dans le gouvernement flamand actuel, est chargé tant des Affaires intérieures (dont également la surveillance des cultes) que du Patrimoine immobilier (la protection des monuments et l'attribution de primes pour la restauration de monuments protégés). Il a lancé une information et un dialogue avec les représentants de l'église, les différents niveaux politiques civils, quelques fabriques d'église, Monumentenwacht, le Forum voor Erfgoedverenigingen (NdT: le forum des associations de patrimoines), la Vlaamse Confederatie Bouw (NdT: la confédération flamande de la construction) et les membres du Team Vlaams Bouwmeester (NdT : équipe des architectes du gouvernement flamand). C'était la première fois que tous ces acteurs se rencontraient. Les thèmes abordés étaient : force administrative et financement, gestion et (ré)affectation et intégration spatiale. Les rapports de ces discussions constituaient la base de la « note conceptuelle : Un avenir pour l'église paroissiale flamande » qui a été approuvée par le Gouvernement flamand en juin 2011<sup>2</sup>.

Après avoir dépeint le contexte général (entre autres, la sécularisation de la société et le recul de la participation active au culte, la charge financière accrue pour les différentes autorités suite à la perte des revenus propres des fabriques d'église), le ministre annonce également une série de mesures politiques dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité. Le fil conducteur de ces mesures est une approche plus méthodique qui doit conduire à une meilleure adaptation des besoins (ecclésiastiques) aux moyens (publics)<sup>3</sup>. En septembre 2011, le ministre a envoyé une lettre aux administrations communales, aux fabriques d'église et aux fabriques d'église centrales de la Région flamande, les invitant à élaborer une vision sur l'avenir des églises paroissiales sur le territoire de la commune (le plan dit Parochiekerkenplan [NdT : plan pour les églises paroissiales]). Cette vision doit permettre de révéler quelles églises seront, à terme, encore utilisées pour le culte est celles qui entreront en ligne de compte pour une réaffectation partielle ou complète. Il associe la mise en place de la vision politique au plan pluriannuel, que chaque fabrique d'église doit établir conformément au Eredienstendecreet (NdT : décret flamand sur les cultes)<sup>4</sup>, et ce au début d'une nouvelle législature communale. En principe, ce plan pluriannuel doit être introduit pour la fin 2013. Il présente quelques questions prioritaires à intégrer dans le plan sur les églises paroissiales :

- Les églises paroissiales en tant que bâtiment, avec, entre autres, leur valeur afférente à l'histoire de la civilisation, leurs possibilités architecturales, l'état physique de leur construction, la possibilité de compartimentage,...
- l'église paroissiale dans son environnement spatial ;
- l'utilisation actuelle et la fonction de l'église paroissiale ;
- l'intérêt éventuel d'autres acteurs.

---

1 Pour une bonne vue d'ensemble de ces journées d'étude, voir : De Ridder, Roel: *Kerkgebouw genereert publiek. Een actuele strategie voor de architectuurtheoretische herdefiniëring en de toegepaste herwaardering*

2 Bourgeois, Geert: *Conceptnota: Een toekomst voor de Vlaamse parochiekerk. Vlaamse Overheid, 24 juin 2011*

3 Bourgeois, Geert, *ibid.*, pg 10 e.v.

4 *Décret sur les cultes ou Décret du 7 mai 2004 relatif à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus (révisé le 6 juillet 2012)*

Le fait de disposer ou non de cette vision politique représente une conséquence majeure pour les fabriques d'église et pour les communes. Il s'agit en effet de l'une des conditions qui permettront aux fabriques d'église dans le futur de pouvoir encore profiter de certaines subventions ou primes pour l'entretien ou la restauration des églises.

Dans sa note, le ministre a confié au CRKC le développement d'un centre d'expertise pour le patrimoine ecclésiastique immobilier<sup>5</sup>. Cette tâche supplémentaire a été entreprise en janvier 2012.

## Initiatives ecclésiastiques

---

À peu près en même temps que la note conceptuelle et la lettre aux administrations locales, les cinq Évêchés flamands ont élaboré chacun leur propre plan politique et par étapes<sup>6</sup>. Entre décembre 2011 et mars 2012, des réunions d'information ont eu lieu dans chacun des évêchés, réunions lors desquelles les responsables locaux ont été briefés sur la note conceptuelle du ministre et sur la vision de leur évêque sur les formes d'églises dans le futur. Lors de ces rencontres, un lien a également été établi entre le « plan pastoral » et le « plan sur les églises paroissiales ». L'élaboration du premier est confiée aux équipes des paroisses, aux fédérations paroissiales ou aux unités pastorales (à cet égard, les évêchés utilisent différentes notions). Le plan pastoral doit notamment révéler quelles églises seront encore utilisées pour le culte. Ensuite, en dialogue avec les fabriques d'église, l'utilisation future de chacune des églises paroissiales sera définie et fixée dans le plan sur les églises paroissiales, qui doit ensuite être négocié avec la commune.

Actuellement (décembre 2013), ce processus est encore en cours dans les différents évêchés. Ici et là, les discussions entre les responsables des paroisses et des fabriques d'église ou des fabriques d'église centrales sont amorcées et, à différents endroits, une proposition de vision politique locale sur les églises paroissiales sera élaborée pour la fin 2013. Dans ce cadre, on ne s'attend pas à une fermeture massive des églises paroissiales. Cependant, on réfléchit à une utilisation rationnelle des moyens disponibles et à la façon dont l'assise sociale peut être renforcée pour ce patrimoine unique. Dans ce contexte, les évêques flamands ont établi des directives pour l'utilisation des églises paroissiales<sup>7</sup>. Ces directives commentent une série de notions et expliquent les procédures relatives à la valorisation, la cojouissance, l'affectation secondaire et la réaffectation des églises paroissiales.

---

5 *Bourgeois, Geert, ibid., pg 15*

6 *Un aperçu de ce plan politique et par étapes est donné sur le site Web du CRKC : [www.crkc.be](http://www.crkc.be)*

7 *Directives des évêques flamands concernant l'utilisation des églises paroissiales, Malines 8 novembre 2012, une brochure d'information du CRKC en collaboration avec les évêques flamands*